



Aux membres des médias

Genève, le 9 octobre 2025

**Communiqué de presse de la Commission des finances
concernant une demande de crédit supplémentaire du Département de la
cohésion sociale**

La Commission des finances a examiné, durant sa séance du 8 octobre, une demande de crédit portant sur un financement supplémentaire d'un montant de 51'400'000 francs concernant l'Hospice général et plus particulièrement sur ses prestations relatives à l'action sociale.

Cette demande déposée par le Département de la cohésion sociale a été refusée par 10 non et 5 oui (cf. détails du vote ci-dessous)

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui	3	2						5
non			1	2	1	4	2	10
abst								0
								15
	résultat :		refusé					

Emilie Fernandez
Présidente

Les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les communiqués de presse qui y sont liés se trouvent à cette adresse :
<https://ge.ch/grandconseil/gc/commission/15/dacs>

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de la cohésion sociale (DCS)

Crédit : 51 400 000 francs

Année : 2025

**Objet : Financement supplémentaire pour l'Hospice Général -
Prestations - Action sociale**

Programmes : C01 - Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Nature : 36 – Hospice Général – Prestations – Action sociale

Nombre de postes : N/A

Motifs-détails : Les prestations relatives à l'action sociale, versées par l'Hospice général (Hg), résultent de la constitution de la République et canton de Genève (section 12), ainsi que de l'application de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité - J 4 04 (LASLP) et de son règlement.

Selon les projections réalisées par l'Hospice général à fin avril, les dépenses dévolues à ces prestations pour cette année devraient s'élever à 529 300 000 francs, entraînant par conséquent un dépassement de crédit probable de 51 400 000 francs, soit +10.3% par rapport au budget.

Ce dépassement budgétaire est la conséquence de causes multiples et complexes, ayant entraîné une hausse du nombre de nouvelles demandes et des dossiers d'aide sociale, mais également un allongement de la durée de l'aide malgré une amélioration des sorties.

En effet, le nombre moyen de dossiers financiers a fortement progressé de 12.4% (soit 18 808 dossiers projetés sur l'année et 18 029 dossiers constatés à fin avril 2025), par rapport au budget (16 732 dossiers), et de 16.3% par rapport aux comptes 2024 (16 164 dossiers). Il sied de relever que l'augmentation observée en 2024 était déjà particulièrement marquée (+8.5%). À l'instar de l'année précédente, la croissance actuelle

dépasse celle enregistrée durant la crise du COVID. Les nouveaux dossiers enregistrés au premier trimestre 2025 se montent à 671 en moyenne mensuelle contre 476 sur la même période en 2024. Ils intègrent le transfert de 389 dossiers en moyenne mensuelle du SPC vers l'Hg, du fait de la mise en œuvre de la LASLP.

Les spécificités socio-économiques propres à Genève fournissent plusieurs éléments d'explication, à savoir un environnement urbain et dense, une population relativement jeune, un marché de l'emploi très concurrentiel, marqué par une précarisation croissante (emplois à durée déterminée, temps partiels, missions temporaires, etc.), touchant particulièrement les personnes peu qualifiées, ainsi qu'une proportion plus élevée de jeunes sans certification de degré secondaire II (12.3% à Genève versus 9.2% en moyenne nationale). À cela s'ajoutent un coût de la vie particulièrement élevé (loyers, primes d'assurance maladie de 26.1% supérieures à la moyenne nationale et en augmentation de 22% en 3 ans, etc.) ainsi qu'un taux de familles monoparentales deux fois supérieur à la moyenne nationale (10.3% à Genève vs 4.7% en Suisse). Ce contexte structurel accroît la vulnérabilité de certaines catégories de la population, conduisant à un recours accru à l'aide sociale.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des éléments clés aux premiers trimestres de 2023, 2024 et 2025 :

	T1 2023	Variation 2023 vs 2024	T1 2024	Variation 2024 vs 2025	T1 2025
Nombre de nouveaux dossiers	423	13%	476	41%	671
Total dossiers avec revenus	1'860	15%	2'134	31%	2'794
Total dossiers 18-25 ans	1'915	13%	2'157	23%	2'654
Total dossiers plus de 60 ans	1'317	10%	1'451	16%	1'682
Total dossiers en photo	14'749	6%	15'597	14%	17'798

On observe en particulier une augmentation importante des dossiers de personnes disposant d'un revenu d'activité professionnelle, en hausse de 31% entre le premier trimestre 2024 et celui de 2025. Ce phénomène illustre une montée significative du nombre de travailleurs pauvres, dont les revenus sont insuffisants pour couvrir les besoins essentiels (effet working poor marqué). Pour mémoire, Genève est le deuxième canton de Suisse en termes de part de contribuables à faibles revenus. Entre 2001 et 2019, cette part est passée de 15.5% à 15.8% à Genève, tandis qu'elle diminuait de 15.2% à 12.2% au niveau national. Par ailleurs, une étude publiée par le Crédit Suisse en 2021 indiquait que Genève était le canton où le revenu disponible était le plus bas de Suisse.

Concernant les personnes âgées de 60 ans et plus, l'Hg constate une hausse de 16% des nouveaux dossiers au premier trimestre 2025 par rapport à la même période en 2024. Une attention particulière est donc portée à cette catégorie de bénéficiaires, dont le retour à l'emploi reste souvent difficile. S'appuyant sur une expérience pilote concluante menée au Centre d'action sociale (CAS) de la Servette, l'Hg prévoit de généraliser un dispositif visant à évaluer les droits de ces personnes à une retraite anticipée, ce qui devrait réduire le coût social à l'Hg tout en améliorant la situation des personnes concernées.

Afin de réduire les dossiers des jeunes adultes, qui font l'objet d'une attention renforcée, un travail en amont est indispensable, dans une

approche centrée sur la prévention et la détection précoce. La collaboration avec les partenaires du réseau jeunesse, en particulier le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), est essentielle. Un groupe de travail interinstitutionnel dédié à l'accompagnement des jeunes en rupture a ainsi été mis en place. En parallèle, il est prévu de développer une approche d'accompagnement plus active et personnalisée, tenant compte de la diversité des parcours de vie et des besoins individuels. L'objectif est de mettre en œuvre des mesures ciblées, afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes adultes, et de renforcer leur autonomie financière.

Dans la mesure où l'Hospice général est tenu de verser les prestations prévues par le cadre légal applicable à toutes les personnes éligibles à ces prestations, et afin de respecter les dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), le Conseil d'Etat soumet à l'approbation de votre commission cette demande de dépassement de crédit pour un montant total de **51 400 000 francs**.

Conseil d'Etat :



13 août 2025

La chancelière d'Etat

Décision de la commission des finances :

Accord	☐	Date : 08/10/2024
Refus	☒	Signature :